

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

440th and 441st MEETINGS: 9 SEPTEMBER 1949

440ème et 441ème SEANCES: 9 SEPTEMBRE 1949

No. 40

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

as a consequence of insisting on a vote and thus on a continuation of the discussion, this should occur, some people might begin to wonder whether it would not be better, in connexion with applications for membership in the United Nations, to employ a system of blackballing, rather than to have an open, unsavoury and undignified discussion in the Security Council, before a world which expects a more constant, serious and substantial handling of responsibilities by the Security Council.

Therefore, I should like to know whether the representatives of Argentina and the USSR could revert to the position they took previously in connexion with this matter, and not insist on taking a vote here.

The PRESIDENT: Before this meeting opened I was told that certain representatives had unavoidable engagements which would necessitate a rather early adjournment this morning. I have one more name on my list of speakers, and if we are to vote I do not think that we shall have time to finish before the usual hour of adjournment. I would therefore ask the Council if it would object to adjourning now and meeting again at 3 o'clock this afternoon.

Since there is no objection we shall meet again at 3 p.m.

The meeting rose at 12.45 p.m.

FOUR HUNDRED AND FORTY-FIRST MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Friday, 9 September 1949, at 3 p.m.*

President: Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The agenda was that of the 440th meeting [S/Agenda/440].

4. Admission of new Members (continued)

The PRESIDENT: We shall continue the discussion of item 2 of the agenda. There are two speakers on the list. I call upon the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): In connexion with the United States representative's statement [440th meeting] that when a vote is taken on the USSR draft resolution regarding the admission of all the twelve States, his delegation will require separate votes, the delegation of the Ukrainian SSR in its turn declares that, in that event, it will insist on the discussion of each application separately, as it would be quite irregular to take a vote without first having done so.

par conséquent, de prolonger le débat, on en arrive à cette solution, il y a des gens qui commenceront à se demander s'il ne serait pas préférable pour le Conseil d'écartier les candidatures par un vote émis après une séance à huis clos plutôt que d'examiner les demandes d'admission aux Nations Unies au cours d'un débat public qui manque de tenue et de dignité: le monde attend du Conseil de sécurité qu'il fasse preuve, dans l'exercice de ses fonctions, de plus de sérieux, d'esprit de suite, de sens des réalités.

Je voudrais donc savoir si les représentants de l'Argentine et de l'URSS accepteraient de revenir à leur attitude antérieure et de ne pas insister pour que l'on procède à un vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant l'ouverture de la séance, des représentants m'ont fait savoir qu'ils ne pourraient différer certains engagements et que nous devrions nous séparer plus tôt que de coutume. Il y a encore un orateur inscrit, et, si nous devions procéder à un vote, je ne pense pas que nous en aurions fini avant l'heure habituelle. Je demande donc si le Conseil accepte de lever la séance et de se réunir cet après-midi à 15 heures.

Comme il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h. 45.

QUATRE CENT QUARANTE ET UNIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York
le vendredi 9 septembre 1949, à 15 heures.*

Président: Sir Alexander CADOGAN
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 440ème séance [S/Agenda/440].

4. Admission de nouveaux Membres (suite)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous poursuivons la discussion du point 2 de notre ordre du jour. Deux orateurs sont inscrits. Je donne tout d'abord la parole au représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Le représentant des Etats-Unis ayant annoncé [440ème séance] que sa délégation demanderait un vote par division sur le projet de résolution de l'URSS relatif à l'admission des douze Etats candidats, la délégation de la RSS d'Ukraine déclare à son tour que, dans ce cas, elle insistera pour que chaque demande d'admission soit discutée séparément. En effet, il serait tout à fait anormal de procéder au vote sans avoir examiné chacune des demandes.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*) : What the representative of the Ukrainian SSR has just said only confirms my intention of this morning to support the arguments advanced by the representative of Egypt.

It seems to me that at the present stage, after the vote taken the day before yesterday concerning Nepal [439th meeting]—a vote which is quite typical—and after the discussion concerning this particular case as well as the more general aspects of the problem, we have little to learn that is new. The President now has all the facts he will need for the report which he proposes to make to the General Assembly on the present state of the question in the Council.

The PRESIDENT : I have already expressed my own preference for that course of action. However, the proposers of the draft resolutions which are before the Security Council [S/1331—S/1337 and S/1340] have insisted that they should be put to a vote. In these circumstances I have no alternative: we must proceed to a vote.

As I have already intimated to the Council, I shall put to the vote first the draft resolution submitted by the representative of Argentina concerning the application of Portugal [S/1331].

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : Resolution 197 (III) C, to which the Argentine representative refers in his drafts, does not stand alone. I know, and we all know, that 197(III) also includes another section, B, the first paragraph of which states :

"Having noted the special reports of the Security Council on the question of the admission of new Members (A/617 and A/618) . . ."

I should like to draw the Security Council's attention to the first of the documents referred to in that resolution 197(III)B, which precedes resolution 197(III)C.

Document A/617 lists the countries which have applied for membership in the United Nations in the following order: Albania, Austria, Bulgaria, Hungary, Ireland and so forth. I wish to point out to the members of the Security Council that in this official document Albania is mentioned first. If, therefore, we are to be guided by the General Assembly resolution, and if we are to maintain an objective approach to the discussion of this question, then the applications which were made earlier must be discussed and voted on before those of other countries.

Resolution 197(III)B asks the Security Council to reconsider the applications, taking into account document A/617, in which Albania is listed first. The USSR delegation insists that the Security Council should be completely objective and fair in its approach to this question and that it should not adopt low political stratagems by drawing from among the applicants only those countries which are favourably viewed by the Anglo-American bloc. I have in mind countries such as Portugal, Ireland, Austria, Italy, Jordan and so forth.

M. CHAUVEL (France) : Ce que vient de dire le représentant de la RSS d'Ukraine ne peut que me confirmer dans l'intention que j'avais ce matin d'appuyer les considérations développées par le représentant de l'Egypte.

Il me semble qu'au point où en sont les choses, après le vote d'avant-hier [439ème séance] en ce qui concerne le Népal — vote qui est aussi caractéristique que l'on veut — et après les explications échangées tant sur ce cas particulier que sur les aspects plus généraux du problème, nous n'avons pas grand'chose de nouveau à apprendre. Le Président dispose maintenant de tous les éléments du rapport qu'il se propose de faire à l'Assemblée générale sur le point où en sont les choses au sein du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'ai déjà exprimé ma préférence personnelle pour cette méthode. Toutefois, les auteurs des projets de résolution dont le Conseil est saisi [S/1331—S/1337 et S/1340] insistent pour que ceux-ci soient mis aux voix. Dans ces conditions, je n'ai pas le choix: il faut procéder au vote.

Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution soumis par le représentant de l'Argentine, concernant la demande d'admission du Portugal [S/1331].

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Le représentant de l'Argentine s'est référé, dans ses projets de résolution, à la section C de la résolution 197 (III) de l'Assemblée générale; or, nous savons tous la résolution 197 (III) comporte également une section B, dont le premier paragraphe contient le passage suivant :

"Prenant acte des rapports spéciaux du Conseil de sécurité concernant la question de l'admission de nouveaux Membres (A/617 et A/618) . . ."

Je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur ce premier document mentionné à la section B de la résolution 197 (III), laquelle précède la section C.

Le document A/617 énumère les pays qui ont présenté des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Ces pays y figurent dans l'ordre suivant: Albanie, Autriche, Bulgarie, Hongrie, Irlande, etc. J'attire l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que, dans ce document officiel, l'Albanie figure en premier lieu. Ainsi donc, si nous voulons nous conformer à la résolution de l'Assemblée générale, si nous voulons tirer compte des faits et examiner la question en toute impartialité, nous devons étudier et mettre aux voix en tout premier lieu les demandes des pays qui nous sont parvenues les premières.

La section B de la résolution 197 (III) demande au Conseil de sécurité à reconsidérer les demandes d'admission et se réfère au document A/617 où l'Albanie figure en tête de liste. La délégation de l'URSS insiste pour que le Conseil de sécurité agisse en cette affaire d'une manière objective et équitable. Elle s'oppose à ce qu'il emploie des procédés de basse politique en ne choisissant, parmi les pays candidats, que ceux qui jouissent des faveurs du bloc anglo-américain. Je veux parler notamment des pays tels que le Portugal, l'Irlande, l'Autriche, l'Italie, la Jordanie, etc.

We must act absolutely objectively, justly and impartially. The USSR delegation insists on this and demands that the Security Council refrain from engaging in any sort of procedural chicanery and approach this question fairly and objectively. Nobody here will be misled by procedural chicanery.

If the Security Council nevertheless considers a vote necessary, it should be taken only in the order in which the applications were submitted. That is my first point.

My second is the following. On 16 June 1949, when the Security Council first resumed the discussion of the question of the admission of new Members [427th meeting], the President, Mr. Sunde, made the following proposal:

"In my capacity as President of the Council, I should like further to suggest that if statements which might be made at this meeting do not reveal any such change of position as would make it possible for the Council to recommend the admission of any or all of the applicant States, it would not be necessary for us to take a formal vote."

At the Security Council's 429th meeting on 24 June, the United Kingdom representative stated:

"My delegation believes that if there is to be any voting—and we wonder whether in the light of the exchange of views which we have had, any useful purpose would really be served by proceeding to vote . . ."

Thus, the United Kingdom representative too expressed a doubt as to whether any useful purpose would be served by taking a vote on the said applications if the parties had not changed their positions and if a vote did not alter the existing position on the question of the admission of new Members.

At the same meeting the United States representative, Mr. Austin, said:

"I would wish to support the recommendations of the President that we should at this time simply take note of our inability, at the present time, to make a favourable recommendation on any of the applications before us."

At the same meeting the French representative stated that his delegation would adhere to the Council's tradition and practice. The French delegation, he said, "does not think it at all necessary to take any new votes" on the question.

The Egyptian representative said, at that meeting, that he thought that it would be better not to take a vote on the admission of new Members. He voiced a like view this morning [440th meeting], as did also the French representative.

Finally, on 24 June [429th meeting], at the close of the meeting, the President said:

"I am still of the opinion that no practical purpose would be served by taking a formal vote on the applications before us. Several representatives have expressed their agreement with this,

Il faut agir d'une manière tout à fait objective, impartiale et dénuée de favoritisme. La délégation de l'URSS insiste sur ce point. Elle demande au Conseil de sécurité de ne, point s'engager dans des ruses de procédure, mais d'examiner cette question d'une manière équitable et objective. En effet, ces manœuvres tactiques ne tromperont personne.

Si, malgré tout, le Conseil estime qu'il faut procéder à un vote, il convient que les demandes d'admission soient mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées. C'est là une première remarque.

Voici maintenant ma deuxième remarque: Le 16 juin 1949, lorsque le Conseil a repris la discussion sur la question de l'admission de nouveaux Membres [427ème séance], le Président, M. Sunde, a fait la proposition suivante:

"En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je voudrais faire encore une autre suggestion: au cas où les déclarations qui seront faites durant cette séance ne feraient pas apparaître, dans l'attitude des différentes délégations, un changement qui permet au Conseil de sécurité de recommander l'admission de tous les Etats qui ont posé leur candidature ou de l'un entre eux, il ne serait pas nécessaire que le Conseil procède à un vote en bonne et due forme."

Le 24 juillet, à la 429ème séance du Conseil de sécurité, le représentant du Royaume-Uni a dit:

"S'il doit y avoir vote — et nous nous demandons si, étant donné l'échange de vues qui a eu lieu, ce vote présenterait un intérêt quelconque . . ."

Ainsi donc, le représentant du Royaume-Uni doutait, lui aussi, qu'il y eût un sens ou qu'il y eût intérêt à mettre aux voix ces demandes d'admission si l'attitude des parties demeurait inchangée et si un vote ne devait apporter aucun élément nouveau à la manière dont se présente la question de l'admission des nouveaux Membres.

A la même séance, M. Austin, représentant des Etats-Unis, a déclaré:

"Je désire appuyer les propositions du Président tendant à ce que nous nous contentions à présent de noter que nous ne sommes pas en mesure de faire à l'heure actuelle une recommandation favorable au sujet de l'une quelconque des demandes dont nous sommes saisis."

Le représentant de la France a déclaré lui aussi au cours de la même séance que sa délégation avait l'intention de s'en tenir à la tradition du Conseil. Il affirma que la délégation française ne croyait "nullement nécessaire que de nouveaux votes interviennent" sur cette question.

C'est encore à la même séance que le représentant de l'Egypte a dit que, à son avis, la meilleure méthode consisterait à ne pas mettre aux voix la question de l'admission des nouveaux Membres. Le représentant de l'Egypte a soutenu la même thèse ce matin [440ème séance], et le représentant de la France a fait de même.

Enfin, le 24 juin [429ème séance], le Président a déclaré vers la fin de la séance:

"Je continue à penser qu'il ne servirait à rien de procéder à un vote formel sur les demandes dont nous sommes saisis. Plusieurs représentants ont exprimé leur accord sur ce point. Je demande

and I therefore now formally ask the Security Council whether all representatives would be in agreement if we were now to conclude the debate without a vote and merely report to the General Assembly that we have reconsidered the applications for membership, but that the discussion has not revealed any change of attitude on the part of the members of the Council which would make it possible to make a recommendation for the admission to membership of any of the twelve States the applications of which we have been asked to reconsider."

That statement was made at the end of the meeting, and there was no formal reply from the members of the Council, as the USSR representative suggested that the discussion should not be closed but should be continued. The point at issue was not whether the question should be put to the vote, but whether the discussion should be continued, since everything had not yet been said, and it was necessary to reply to certain observations made by other members of the Council.

Thus, at that time a considerable section of the Council had already expressed the opinion that it would serve no useful political or practical purpose to put the question to the vote, since the result was foreordained and quite obvious to each of us. It is perfectly clear that the result would be an exact repetition of what happened at previous votes on this question in the Security Council; the Council would not gain anything new by taking a fresh vote. Everybody is aware of this, including the Argentine representative who now insists that a vote should be taken on this matter.

Should the Security Council—one of the most important organs of the United Nations, which deals with the most serious and important questions—approach the question of voting as lightly as in the present case, none of us, including those who insist on a vote's being taken, should have any doubt as to the result.

The result of the vote will be that not one of the States whose applications we are now considering will be recommended for admission to the United Nations. That has happened repeatedly in the Security Council, twice or three times, in respect of each of the States whose applications are before us. In these circumstances, it is impossible to understand the purpose of the proposal made by one or several members of the Council, who insist that another vote should be taken.

The Egyptian representative was right in saying [440th meeting] that the Security Council should not make itself ridiculous in the eyes of the General Assembly and the entire world, by again taking a vote on this question which has been put to the vote not once but several times, for we all know what the result will be.

Why, then, is a vote being demanded? What is the purpose of such a vote? There is only one purpose, namely, to place the Security Council in a ridiculous position and to gather additional arguments for a fresh attack on the principle of unanimity among the five great Powers, a principle which must be observed to the letter when votes are taken on important political questions

donc formellement au Conseil de sécurité si tous les représentants acceptent que nous mettions fin au débat sans passer au vote, et que nous rapportons simplement à l'Assemblée générale que nous avons examiné à nouveau les demandes d'admission, mais que le débat n'a fait apparaître, dans l'attitude des représentants, aucune modification qui puisse permettre au Conseil de recommander l'admission comme Membre de l'un quelconque des douze Etats dont il a été invité à reconsidérer les candidatures."

Cette déclaration a été faite en fin de séance. Les membres du Conseil de sécurité n'y ont pas donné de réponse formelle, parce que le représentant de l'URSS avait proposé de ne pas clore le débat, mais de continuer la discussion. Il ne s'agissait pas de savoir s'il fallait mettre la question aux voix, mais simplement de savoir s'il fallait poursuivre la discussion, étant donné que le dernier mot n'avait pas encore été dit et qu'il fallait répondre à certaines observations et déclarations faites par d'autres membres du Conseil.

Ainsi donc, la plupart des membres du Conseil avaient indiqué dès ce moment-là que, à leur avis, il était illogique, tant du point de vue pratique que du point de vue politique, de mettre cette question aux voix, puisque le résultat en était clair d'avance. Il ne fait aucun doute que le vote reproduira fidèlement les résultats des scrutins auxquels le Conseil a déjà procédé sur la même question. Un nouveau vote n'apportera rien de nouveau. Tout le monde le sait, y compris le représentant de l'Argentine qui insiste en ce moment pour que cette question soit mise aux voix.

Si le Conseil de sécurité, qui est l'un des organes les plus importants des Nations Unies parce qu'il est chargé d'examiner des problèmes d'importance vitale, se met à traiter les questions concernant le vote de façon aussi légère qu'il le fait maintenant, il est facile, pour chacun de nous, y compris celui ou ceux qui insistent en faveur d'un scrutin, d'en prévoir les conséquences.

A la suite de ce vote, aucun des Gouvernements dont nous examinons ici les demandes n'obtiendra de recommandation favorable à son admission dans l'Organisation des Nations Unies. Cela s'est déjà produit à plusieurs reprises — deux ou trois fois — au sein du Conseil de sécurité en ce qui concerne chacun des Etats qui nous ont soumis des demandes; aussi, le sens de la proposition faite par un ou plusieurs membres du Conseil qui insistent pour qu'on procède à un nouveau vote n'est-il pas du tout clair.

Le représentant de l'Egypte a dit à juste titre [440ème séance] que le Conseil de sécurité devait éviter de se mettre dans une situation ridicule devant l'Assemblée générale et devant le monde entier en mettant aux voix une question qui a déjà fait l'objet de plusieurs scrutins successifs. En effet, chacun de nous sait d'avance quel serait le résultat de ce vote.

Il est donc permis de se demander pourquoi on exige un vote. Quel but veut-on atteindre par là? Il n'en a qu'un: on veut mettre le Conseil de sécurité dans une situation ridicule et, peut-être, obtenir de nouveaux arguments pour lancer une nouvelle attaque contre la règle de l'unanimité dont l'application est de rigueur lorsque le Conseil met aux voix une question politique importante.

in the Security Council. It is common knowledge that several members of the Council are seeking to achieve that result; the Council, however, must not follow that course.

I cannot agree with those who allege that the position in regard to this question remains unchanged. That is not true of the position of the Soviet Union, which agreed to withdraw a number of serious objections to the admission to the United Nations of some States in order to help solve this question, and proposed [S/1340] that all the twelve States whose applications are before the Council should be admitted.

This morning [440th meeting] the representative of the Soviet Union submitted a draft resolution [S/1340/Rev.1] to the effect that a vote should be taken on the applications of all the thirteen countries, including Nepal, and that Nepal should be admitted to membership in the United Nations.

Thus the position of the Soviet Union has not remained unchanged. The Soviet Union has altered its position in order to make it possible to solve the question of the admission of new Members, which has reached a deadlock owing to the attitude of the United States, the United Kingdom and some other States which follow in their wake.

There is, however, no change in the position of the Anglo-American bloc on the question of the admission of new Members. It is apparent from the statements of the representatives of the United States and other countries that those representatives will veto the admission to the United Nations of Albania, Hungary, Romania, Bulgaria and the Mongolian People's Republic.

In these circumstances my delegation can see no need for a vote on this question, since all the members of the Council are well aware of the fact that not a single one of the twelve States will be admitted to the United Nations.

That is the situation today. There is another point to which I must refer. I fully agree with my colleague, the representative of the Ukrainian SSR who said that, if we are to proceed to a separate vote on each of the requests from the twelve or thirteen States which have applied for admission to the United Nations, then before the voting we shall have to discuss each of those applications again. Regardless of the fact that such discussions have already taken place before, each member of the Council, before voting on any one of the applications, must again explain his vote and state why he is voting as he is in the case of the country concerned.

Mr. TSIANG (China) : It is my understanding that the President considers that the Security Council might well postpone voting on the draft resolutions. Nevertheless, he was about to put one of the draft resolutions to the vote, for the simple reason that the proposer of that draft resolution desired that it be put to the vote. My delegation shares the sentiment already expressed by several other delegations that no useful purpose could be served by putting this draft resolution to the vote. Although we wish to consider as much as we can the desires of proposers of resolutions, I think the Security Council is fully entitled to be the master of its procedure in that

On sait bien que certains membres du Conseil cherchent précisément à atteindre ce résultat; mais le Conseil aurait tort de s'engager dans cette voie.

Je ne puis me rallier à ceux qui prétendent que la situation n'avait pas changé. Pour sa part, l'Union soviétique, désireuse de faciliter le règlement de la question, avait consenti à passer outre aux objections graves qu'elle avait contre l'admission de certains candidats, et elle a proposé [S/1340] qu'on admette à l'Organisation des Nations Unies les douze Etats dont les demandes sont soumises à l'examen du Conseil.

Ce matin [440ème séance], le représentant de l'Union soviétique a soumis un projet de résolution [S/1340/Rev.1] tendant à mettre aux voix les treize demandes, y compris celle du Népal, et à admettre ce dernier pays comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

On voit donc que la position de l'Union soviétique a changé. L'Union soviétique a modifié son attitude pour qu'il devienne possible de résoudre la question de l'admission de nouveaux Membres et de sortir de l'impasse dans laquelle le Conseil s'était trouvé par suite de l'attitude adoptée par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et quelques autres Etats qui les suivent.

Néanmoins, l'attitude du bloc anglo-américain sur la question de l'admission de nouveaux Membres est restée inchangée. Il est évident, d'après les déclarations des représentants des Etats-Unis et de plusieurs autres pays, que ces représentants opposeront un veto aux demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par l'Albanie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et la République populaire de Mongolie.

Dans ces circonstances, ma délégation ne voit pas la nécessité de mettre cette question aux voix, puisque tous les membres du Conseil savent fort bien qu'aucun des douze Etats ne sera admis à l'Organisation des Nations Unies.

Telle est la situation dans laquelle se trouve le Conseil. Il y a encore un autre point dont je voudrais parler. Je me joins entièrement à mon collègue, le représentant de la RSS d'Ukraine qui a dit que, si le Conseil devait mettre aux voix, séparément, chacune des douze ou treize demandes d'admission dont il est saisi, il nous faudrait avant le vote discuter à nouveau chacune de ces demandes. Bien que cette question ait déjà donné lieu à des débats, chaque membre du Conseil, avant de voter sur telle ou telle demande d'admission, devra de nouveau expliquer son vote et indiquer les considérations et les motifs qui l'ont poussé à adopter telle ou telle attitude à l'égard du pays intéressé.

M. TSIANG (Chine) (traduit de l'anglais) : Si je comprends bien, le Président estime que le Conseil de sécurité peut parfaitement ne pas procéder immédiatement au vote sur ces projets de résolution. Néanmoins, le Président était sur le point de mettre aux voix l'un de ces projets de résolution pour la simple raison que son auteur désirait qu'il en fût ainsi. Ma délégation partage l'opinion déjà exprimée par plusieurs autres délégations qui ne voient pas d'intérêt à mettre ce projet de résolution aux voix. Malgré notre désir de tenir compte, dans la mesure du possible, des vœux des auteurs des projets de résolution, j'estime que le Conseil de sécurité est entièrement

respect, since there is no specific rule that any draft resolution should be put to a vote at the demand of its proposer.

Unless I am ruled out of order, I shall formally move that the Security Council postpone voting on the draft resolutions relating to the admission of new Members.

Mahmoud Fawzi Bey (Egypt) : I support the proposal of the representative of China. One consideration I have in mind in so doing is that such a procedure does not constitute a refusal on the part of the Security Council to vote on a proposal submitted by one or other of the delegations, but means only that the Security Council is not at present ready to vote on these draft resolutions. At the same time, I should welcome any expression on the part of the proposers of the draft resolutions which are before us. I think we have already had an expression in a favourable sense from the representative of the Soviet Union, and it now remains for the representative of Argentina, if he so desires, to contribute still more to the growing harmony in our deliberations.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*) : The Egyptian representative has just mentioned the desirability of restoring harmony in the Security Council. *Risum teneatis amici?* Everyone knows that if anything exists within the Security Council, it is discord. To try to contribute to restore harmony at the present moment and in the political situation of the world is clearly like trying to get pears from the elm, while knowing that the elm cannot produce pears. Likewise, the Egyptian representative has stated that if the vote were postponed, that would in no way reflect on the substance of the matter, but would mean only that the Council was not prepared to vote. It is abundantly clear that the Council is prepared to vote; that is proved by the fact that statements have been heard from all its members who have not changed their point of view. Therefore the two main arguments of the Egyptian representative have not convinced me.

I come now to the arguments of the Chinese representative. I find them unfortunate, and feel that they set a very bad precedent. They would allow any majority—not of a fixed bloc but of any chance bloc of seven members where a question of procedure is at issue—to prevent the minority of four from being heard and from inducing the Council to make a clear statement through the vote of its members. The Chinese representative's proposal is a very bad one, and I cannot support it. It is very bad because of the very bad precedent it would set and the Chinese representative himself will soon regret having made this proposal.

Let us be truthful. What we have here is the pressure of speeches and the promise of new speeches to influence the Security Council not to vote. I am not prepared to submit to this pressure no matter how many speeches may be made; and even if I must remain the sole defender in the Security Council of the rights of the small countries in this question, I ask the President to adhere to the rules and custom and therefore

maître de sa procédure à cet égard, attendu qu'aucun article du règlement intérieur ne prévoit expressément qu'un projet de résolution doive être mis aux voix à la demande de son auteur.

Si ma motion est recevable, je propose formellement que le Conseil de sécurité remette à plus tard son vote sur les huit projets de résolution relatifs à l'admission de nouveaux membres.

Mahmoud Fawzi Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : J'appuie la proposition du représentant de la Chine. Si je le fais, c'est notamment parce que j'estime que cette façon d'agir n'équivaut nullement à un refus du Conseil de sécurité de voter sur une proposition soumise par telle ou telle délégation, mais qu'elle signifie simplement que le Conseil de sécurité n'est pas, pour le moment, prêt à voter sur ces projets de résolution. Cependant c'est très volontiers que j'écouterai l'avis, sur ce point, des auteurs des projets de résolution dont nous sommes saisi. Je crois que nous avons déjà entendu l'opinion favorable du représentant de l'URSS, et c'est au représentant de l'Argentine qu'il appartient maintenant, s'il le désire, de contribuer à mettre plus d'harmonie encore dans nos débats.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*) : Le représentant de l'Egypte vient de dire qu'il serait bon de rétablir l'harmonie au sein du Conseil de sécurité. *Risum teneatis amici?* Tout le monde sait que, s'il est un sentiment qui règne au sein du Conseil de sécurité, c'est bien la discorde. Prétendre contribuer à y rétablir l'harmonie en dépit de la situation politique qui existe actuellement dans le monde, revient exactement à demander à un orme de produire des pêches tout en sachant que l'orme ne peut pas donner de pêches. D'autre part, le représentant de l'Egypte a déclaré que, si le vote était différé, cela ne préjugerait en rien la décision sur le fond de la question, mais signifierait seulement que le Conseil de sécurité n'est pas prêt à voter. Or, il est parfaitement évident que le Conseil est en mesure de se prononcer ; la preuve en est que nous avons entendu tous ses membres déclarer que leur point de vue n'avait pas changé. Les deux arguments majeurs du représentant de l'Egypte ne m'ont donc nullement convaincu.

J'en viens maintenant à l'argumentation du représentant de la Chine. C'est là une mauvaise argumentation, un très mauvais précédent ; cela permettrait à une majorité quelconque — non pas à un bloc déterminé, mais à un bloc occasionnel de sept membres, s'il s'agit d'une question de procédure — d'empêcher que la minorité, composée des quatre autres membres, se fasse entendre et obtienne que le Conseil de sécurité se prononce par un vote. C'est une très mauvaise proposition que celle du représentant de la Chine, et je ne puis m'y rallier ; elle est extrêmement mauvaise en raison du dangereux précédent qu'elle établit, et le représentant de la Chine lui-même se repentira à bref délai de l'avoir formulée.

A vrai dire, on cherche ici, par des discours et par la promesse de nouveaux discours, à exercer une pression sur le Conseil de sécurité pour l'empêcher de procéder à un vote. Je ne suis pas disposé à me soumettre à cette pression. Que viennent tous les discours annoncés ; si je dois rester seul au sein du Conseil de sécurité à soutenir les droits des petits pays en cette matière, je demanderai au Président de se conformer à

to take a vote on each and every one of the drafts submitted; thus we should stay here indefinitely discussing them. We already know what arguments are going to be advanced. The only person who has not advanced an argument is myself, because my opinions are known. I am also familiar with the arguments of all the other representatives. If speeches are made, it is for the purpose of inducing the Council not to vote. I repeat that, although I stand alone in the defence of the rights of the small countries, I ask that a vote be taken. I add, furthermore, that should the Council decide to postpone the vote requested by the Argentine delegation, I shall withdraw from the Council until I have received new instructions from my Government.

Mr. TSIANG (China): I ventured to make a proposal a moment ago with the sole purpose of preventing a bad situation from becoming worse. As to my attitude in regard to the substance of the matter, I think it is clear from my earlier statements that I admire the objective of the representative of Argentina, although I differ from him in regard to the way to reach that objective. From his statement a moment ago, I can see that my proposal would have a result contrary to the one I intended, and I therefore withdraw it.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I feel that a somewhat dangerous precedent is being created when a member of the Security Council makes a completely arbitrary demand for a new vote on a question on which we have already voted several times. I maintain that nowhere in the rules of procedure is it directly or indirectly stated that such a request by a member of the Security Council should be granted.

In particular, may I remind the Council that the demand to put Portugal's application to the vote first is completely arbitrary too. Why Portugal? Why should we follow the flights of fancy of one member of the Security Council, even if that member is the representative of Argentina?

We have precedents established by authoritative bodies, namely, the Security Council and the Committee on the Admission of New Members. I am now referring to document S/479 which appeared in 1947, that is to say the 1947 report of the Committee on the Admission of New Members to the Security Council. That report sets forth the chronological order in which requests should be considered. The Security Council adopted that order for the consideration of applications and decided in its turn to consider them in the order in which they had been submitted.

In accordance with that precedent, the Security Council should follow the established procedure and not the procedure now being forced upon it in a completely arbitrary way. That is why I feel that the procedure which is now being proposed would create a particularly dangerous precedent which would lead us in a direction entirely contrary to previous decisions.

l'usage, d'appliquer le règlement et, par conséquent, de mettre aux voix tous les projets de résolution présentés, sans exception; nous resterions ainsi à discuter de ces projets jusqu'aux calendes grecques. Nous savons déjà quels sont les arguments qui vont être présentés. Je suis le seul à ne pas avoir présenté d'arguments, car les miens sont déjà bien connus. Je connais également les arguments de tous les autres représentants. Si l'on prononce des discours, c'est pour faire pression sur le Conseil et pour l'inciter à ne pas procéder au vote. Bien que, je le répète, je reste seul à défendre les droits des petits pays, je demande qu'il soit procédé à ce vote. J'ajoute que, si le Conseil décidait d'ajourner le vote demandé par la délégation de l'Argentine, je me retirerais du Conseil jusqu'à ce que j'aie reçu de nouvelles instructions de mon Gouvernement.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je me suis permis, il y a un moment, de faire une proposition dans la seule intention d'éviter que s'aggrave une situation déjà fâcheuse. Je crois que, sur le fond, mon attitude est nette: n'ai-je pas dit, en effet, que je considère avec une extrême satisfaction le but que vise le représentant de l'Argentine, bien que je ne sois pas d'accord avec lui sur les moyens de l'atteindre? De la déclaration qu'il vient de faire, il y a un instant, je conclus que ma proposition aurait un résultat contraire à celui que j'envisageais: aussi, je la retire.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): A mon avis, on risque en effet de créer un précédent fort dangereux en se pliant aux exigences d'un représentant qui demande, d'une façon tout à fait arbitraire, qu'on mette de nouveau aux voix une question ayant déjà fait l'objet de plusieurs scrutins. J'affirme que le règlement intérieur ne contient aucune disposition dont on puisse déduire, directement ou indirectement, qu'il y a lieu de satisfaire une revendication de ce genre formulée par un membre du Conseil de sécurité.

Je tiens à rappeler en outre qu'il est parfaitement illégitime d'exiger que la demande d'admission du Portugal soit la première à être mise aux voix. Pourquoi faut-il accorder la priorité au Portugal? Pourquoi faut-il se plier à la fantaisie d'un des membres du Conseil de sécurité, même s'il s'agit du représentant de l'Argentine?

Des organes compétents, tels que le Conseil de sécurité et le Comité d'admission de nouveaux Membres, ont déjà établi des précédents en la matière. Je veux parler à ce propos d'un document publié en 1947 sous la cote S/479, c'est-à-dire du rapport soumis par le Comité d'admission de nouveaux Membres au Conseil de sécurité en 1947. Ce rapport établit l'ordre chronologique dans lequel il y a lieu d'examiner les demandes d'admission. Le Conseil de sécurité a approuvé cette méthode, et a décidé, à son tour, d'examiner les demandes d'admission dans l'ordre même où elles avaient été présentées.

C'est à ce précédent que le Conseil de sécurité doit se conformer, au lieu d'adopter la méthode qu'on essaie de lui imposer d'une façon entièrement arbitraire. Pour cette raison, je considère la procédure qu'on propose en ce moment comme pouvant constituer un précédent extrêmement dangereux, qui risque de faire dévier le Conseil dans une direction entièrement opposée aux décisions antérieures.

I appeal directly to the common sense of the Council. Several meetings on this question have already been held. In June, the President, Mr. Sunde, ruled [427th meeting] that a question which had already been voted on should not be the subject of yet another vote.

It is characteristic that, at the time, that proposal was opposed neither by the representatives of the United States and the United Kingdom nor by the representative of Argentina, who supported it and proposed that no vote should be taken on the question.

In July there was a second ruling by the then President [431st meeting] to the effect that the question should not be put to a vote. There was not a single member of the Security Council—and that includes the representative of Argentina—who insisted on a vote.

Those who now demand a vote should at least explain why they demand it, what has changed, why the Council should go back on its decisions, on two rulings from the Chair and on two unanimous decisions of the Security Council? Should the Council go back on all these because one of its members feels that it is necessary to take a fresh vote on a question which has been discussed? That is not logical and the precedents are against it. That is why I feel there is no need to adopt this proposal.

In addition, I should like to make a request of the President. I am very grateful to the representative of Argentina who has magnanimously stated that he has absolutely no objection to our discussing and giving our opinions on each application separately. I welcome that statement by the representative of Argentina, and if the majority nevertheless decides today that a vote should be taken, I shall ask the President to put my name immediately at the head of the list of speakers on the application of Portugal. I do not know which application is to be discussed, that of Albania or that of Portugal, although I assume that we shall have to discuss the applications in the order in which they were submitted. At all events, I should like to be the first speaker on the question.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*) : At no time have I given my support to any resolution such as that which the representative of the Ukrainian SSR has just described. I shall add further that at no time has the Council adopted any resolution, either in June or July.

The PRESIDENT: Before calling on the next speaker, it might bring a little clarity into our proceedings, and expedite them, if I attempted to sum up very briefly the situation as I see it.

This item, which has been before the Security Council now for a long time, arises from General Assembly resolution 197 (III) in which, among other things, the Assembly asked the Council to reconsider specifically certain listed applications. The Security Council has been doing that at intervals now for some months.

Il faut que le Conseil fasse preuve de bon sens. Il y a eu plusieurs séances consacrées à l'examen de la question. Au mois de juin, M. Sunde, qui présidait le Conseil à l'époque, a décidé [427ème séance] qu'il n'y avait pas lieu de procéder à un nouveau vote sur une question qui avait déjà fait l'objet d'un scrutin.

Il est significatif de constater qu'à ce moment aucune objection n'a été soulevée contre cette décision, ni par les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, ni même par celui de l'Argentine, qui a appuyé cette décision et proposé qu'on renonçât au vote.

Au mois de juillet, il y a eu une deuxième décision présidentielle [431ème séance] visant à ce que cette question ne soit pas mise aux voix. Aucun membre du Conseil de sécurité, pas même le représentant de l'Argentine, n'a insisté pour qu'on procédât à un vote.

Ceux qui, aujourd'hui, exigent un vote, devraient au moins prendre la peine d'expliquer sur quoi repose cette exigence, ce qu'il y a eu de changé et pour quels motifs ils demandent qu'on revienne sur deux décisions du Président, confirmées à l'unanimité par le Conseil de sécurité? Pourquoi faut-il que le Conseil revienne sur ses décisions? Est-ce parce qu'un des membres du Conseil de sécurité estime qu'il y a lieu de remettre aux voix une question qui a déjà fait l'objet d'un examen? Cela n'est pas logique, et une telle méthode serait contraire à tous les précédents. J'estime, par conséquent, qu'il n'y a pas lieu de suivre cette suggestion.

Je voudrais enfin adresser une demande au Président. Je suis reconnaissant au représentant de l'Argentine d'avoir généreusement déclaré que, pour sa part, il n'aurait pas d'objections à ce que chaque demande d'admission fit l'objet d'une discussion séparée. Je me félicite de cette déclaration du représentant de l'Argentine, et je demande au Président, pour le cas où le Conseil aurait décidé de procéder malgré tout à un vote, de m'inscrire dès maintenant en tête de sa liste des orateurs, car je veux exposer mes vues sur la candidature du Portugal. Je ne sais pas si c'est la demande de l'Albanie ou celle du Portugal qui va être mise en discussion en premier lieu, bien que j'estime qu'il faut examiner les demandes dans l'ordre où elles ont été présentées. Quoi qu'il en soit, je demande à être inscrit comme premier orateur.

M. ARCE (Argentina) (*traduit de l'espagnol*) : A aucun moment je n'ai donné mon assentiment à une résolution du genre de celle dont vient de parler le représentant de la RSS d'Ukraine. J'ajouterais encore qu'à aucun moment le Conseil de sécurité n'a adopté de résolution de ce genre, ni en juin, ni en juillet.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je crois que ce serait apporter quelque clarté dans notre débat et permettre d'en accélérer le cours que d'essayer de résumer très brièvement la situation, telle qu'elle m'apparaît.

Ce point, dont le Conseil de sécurité est saisi depuis longtemps, découle de la résolution 197 (III) de l'Assemblée générale invitant notamment le Conseil à reconSIDérer certaines demandes d'admission expressément visées. C'est bien ce que fait le Conseil de sécurité, par intervalles, depuis plusieurs mois.

The Security Council has also had before it, since the middle of June, these eight draft resolutions. There has been prolonged discussion, in the course of which several members indicated that they had doubts whether it would be good to vote on these draft resolutions, though a vote is the usual fate reserved for a draft resolution submitted to the Security Council. Today I myself expressed doubt as to whether it was a good thing to vote, and asked whether we could not forgo the vote. That opinion seemed to be shared by several other members of the Council.

However, these draft resolutions are before us in the names of the representative of Argentina and the representative of the USSR. I cannot remove them from the agenda. After making my suggestion to the effect that there should not be a vote, I could merely appeal to those representatives and ask them whether they wish to persist in submitting their draft resolutions to a vote. The representative of Argentina was good enough to reply that he wished that at least one of them should be put to the vote. I think that he has now indicated that he might, in certain circumstances, wish that all of them be put to the vote. That being so, the representative of the USSR said that he also wished to maintain his draft resolution.

I think that, as President, I have no alternative; I cannot forbid any member of the Security Council to ask for a vote on a draft resolution which he has submitted.

The representative of China stated—and I think he is quite right—that the Security Council is master of its own procedure and that it could decide not to vote on these draft resolutions. He submitted tentatively, though not in writing, a motion to that effect, which he subsequently withdrew. That motion having been withdrawn, I have no alternative, so far as I can see, but to proceed, as I am doing, to put the first of these draft resolutions to the vote.

I might say that I thought the discussion had been pretty well exhausted, and that seemed to be the general opinion this morning. These draft resolutions have all been open for discussion for months, and I think everything has been said that can be said about them. Therefore I can see no possible use or reason, if we proceed to vote on them, for having the whole discussion reopened and all the arguments repeated.

I return to the point that, unless any other motion is proposed or unless even now the authors of the draft resolutions state that they will not at this time insist upon a vote being taken on them, I, as President, have no alternative: I am bound to put the draft resolutions to the vote, and I shall put them, as I commenced to do earlier in our meeting, in the order in which I indicated.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I cannot agree to the procedure which the President has indicated. If the question of the admission of new Members to the United Nations, which is before us, has already been discussed and voted on, then there is no need for a fresh vote. If that is so why does the President change his mind in the afternoon and insist on a vote, when he stated this morning [440th meeting] that, generally

Le Conseil est également saisi depuis la mi-juin de ces huit projets de résolution. Ils ont fait l'objet d'une longue discussion, au cours de laquelle plusieurs membres ont exprimé des doutes quant à l'opportunité de les mettre aux voix, bien que tel soit le sort normal réservé à tout projet de résolution soumis au Conseil de sécurité. J'ai moi-même dit, aujourd'hui, que je n'étais pas sûr qu'il fût indiqué de procéder au vote, et j'ai demandé si nous ne pourrions pas y renoncer. Cette opinion semble être partagée par plusieurs autres membres du Conseil.

Il n'en demeure pas moins que nous avons été saisis de ces projets de résolution par le représentant de l'Argentine et le représentant de l'URSS. Je ne puis les retirer de l'ordre du jour. Après avoir formulé ma suggestion, je ne pouvais pas faire autrement que de demander à ces représentants s'ils persistaient à vouloir que leurs projets de résolution fussent mis aux voix. Le représentant de l'Argentine a bien voulu répondre qu'il désirait que l'on votât au moins sur l'un de ces projets. Si je comprends bien, il vient de dire maintenant qu'il voudra peut-être, selon le cas, les faire mettre tous aux voix. Dans ces conditions, le représentant de l'URSS a déclaré que, lui aussi, souhaitait maintenir son projet de résolution.

Je pense que, en tant que Président, je n'ai pas le choix; je ne puis pas empêcher un membre du Conseil de sécurité de demander qu'un projet de résolution dont il est l'auteur soit mis aux voix.

Le représentant de la Chine a dit — et je crois qu'il a parfaitement raison — que le Conseil de sécurité est maître de sa procédure et peut décider de ne pas procéder à un vote sur ces projets de résolution. M. Tsiang a déposé, à titre de suggestion et sans le faire par écrit, une motion à cet effet, qu'il a ultérieurement retirée. Dans ces conditions, je ne puis faire autrement, semble-t-il, que de mettre aux voix le premier de ces projets de résolution, et c'est d'ailleurs ce que j'allais faire.

A mon sens, la discussion a entièrement épousé le sujet, et tout le monde semblait être de cet avis ce matin. Ces projets de résolution sont en discussion depuis des mois, et je crois que tout ce que l'on pouvait dire à leur sujet a été dit. Par conséquent, dans le cas où ces projets de résolution seraient mis aux voix, il ne sert de rien, à mon avis, de rouvrir la discussion et de présenter de nouveau tous les arguments.

J'en reviens à ceci: à moins qu'une nouvelle motion ne soit déposée ou que les auteurs des projets de résolution ne déclarent qu'ils n'insisteront pas pour que ces projets soient mis aux voix maintenant, je n'ai pas le choix, en tant que Président: je dois mettre les projets de résolution aux voix, et je ferai procéder au vote, comme j'ai d'ailleurs commencé à le faire au début de la séance, dans l'ordre que j'avais indiqué alors.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Je ne puis accepter la méthode que le Président vient de définir. Il est inutile de procéder à un nouveau vote, puisque la question que nous sommes en train d'étudier, à savoir l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies, a déjà été examinée et a fait l'objet d'un scrutin. Ce matin [440ème séance], le Président a dit qu'un nouveau vote ne lui paraissait pas indiqué;

speaking, he considered a vote to be unwise? And if he insists on a vote on applications on which a vote has already been taken, then it is absolutely illogical and unwarrantable that he should impose silence on those who wish to speak for or against a particular application.

I would point out to the President that this is not some procedural matter or other. It is a question concerning human beings, concerning States, many of which have tens of millions of inhabitants. The question is whether or not to admit those States to the United Nations. How can we close the debate on such a question with one stroke of a pen or one ruling from the Chair, and state that in the President's opinion the question need not be discussed any further? That would be unjust; it would be disloyal towards those States whose applications we are considering. It clearly would be so, regardless of whether a particular member of the Security Council did or did not sympathize with a particular State.

That is why the delegation of the Ukrainian SSR is firmly opposed to the President's proposal to proceed to a vote without any preliminary discussion; such a proposal is completely unfounded politically and is also a logical contradiction.

The PRESIDENT: Before calling on the next speaker, I must reply to what has just been said by the representative of the Ukrainian SSR. I have not changed my view at all. I said that I was in favour of not voting. I am still in favour of not voting, but in my capacity as President I cannot strike out a draft resolution which is on the table, having been proposed by a member of this Council; I cannot do it.

Secondly, with regard to what I said about renewing the discussion which appeared to have reached its end on all these separate applications, Mr. Manuilsky said that would be unjust and unfair, and that members of the Council here would not be able to speak in favour of certain applicants. The representative of the Ukrainian SSR speaks as if some fresh application had been submitted today. All these applications have been before the Security Council since June, and the representative of the Ukrainian SSR had several opportunities during the intervening time of saying everything that he might have wished to say in favour of the candidates he favours, or of heaping any amount of obloquy on those he does not favour. There has been no suppression of discussion whatever.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : It is with regret that I note that the fears which I expressed, along with other members of this Council, of our falling into an interminable discussion on the draft resolutions before us because of the insistence that they should be put to a vote, are justified. I should have been happier if I had been shown to be wrong in thinking that we were on the way to an endless discussion in connexion with the subject matter before us.

pourquoi a-t-il changé d'avis dans l'après-midi? Pourquoi insiste-t-il maintenant en faveur d'un vote? Cependant, puisque le Président insiste pour qu'on mette aux voix des demandes d'admission qui ont déjà fait l'objet d'un scrutin, il est absolument illogique et injustifié de refuser la parole aux membres du Conseil qui désirent se prononcer pour ou contre les demandes présentées.

Il ne s'agit pas là d'une simple question de procédure. Il s'agit d'êtres humains et d'Etats qui comptent parfois des dizaines de millions d'habitants. Il s'agit de savoir s'il faut ou non admettre ces Etats à l'Organisation des Nations Unies. Comment peut-on, d'un trait de plume ou par une simple décision présidentielle, clore le débat sur la question en se bornant à dire que, de l'avis du Président, il n'y a pas lieu de poursuivre la discussion à ce sujet? Une telle procédure serait aussi bien irrégulière que déloyale à l'égard des Etats dont on examine les demandes. Quels que soient les sentiments de sympathie ou d'antipathie éprouvés par tel ou tel membre du Conseil à l'égard de l'un ou l'autre de ces Etats, il est évident que cette méthode serait déloyale envers ceux-ci.

C'est pourquoi la délégation de la RSS d'Ukraine s'oppose de la façon la plus catégorique à la proposition du Président selon laquelle il y aurait lieu de procéder au vote sans aucune discussion préalable; cette proposition est insoutenable du point de vue politique et contradictoire du point de vue logique.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, il faut que je réponde au représentant de la RSS d'Ukraine. Je n'ai nullement changé d'avis. J'ai dit que je n'étais pas partisan d'un vote. Telle est encore mon opinion, mais, en qualité de Président, je n'ai pas le droit de supprimer une résolution dont le Conseil a été saisi par l'un de ses membres; je ne pense absolument pas le faire.

D'autre part, au sujet de ce que j'ai dit de la réouverture de la discussion de chacune de ces demandes d'admission alors que cette discussion semblait être parvenue à son terme, M. Manuilsky a trouvé que ma suggestion était injuste et peu équitable, et qu'elle empêcherait certains membres du Conseil de sécurité de parler en faveur de tel ou tel candidat. Le représentant de la RSS d'Ukraine parle comme si de nouvelles demandes avaient été déposées aujourd'hui. Le Conseil de sécurité est saisi de toutes ces demandes depuis le mois de juin, et le représentant de la RSS d'Ukraine a eu plusieurs fois l'occasion, depuis, d'exprimer tout ce qu'il pouvait avoir à dire en faveur des candidats qu'il soutient, ou d'accabler ceux dont il n'est pas partisan de tous les dénigrements possibles. La discussion s'est donc déroulée sans aucune entrave.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : Je constate avec regret que mes appréhensions, partagées par d'autres membres du Conseil, étaient justifiées lorsque je craignais de nous voir plongés dans une discussion interminable des projets de résolution dont nous sommes saisis, puisque l'on insiste pour qu'ils soient mis aux voix. J'aurais mieux aimé avoir à reconnaître que j'avais eu tort de croire que nous étions sur la pente d'une discussion sans fin sur le fond de la question qui nous est soumise.

I do not want to enter into a round of argument with the representative of Argentina—not even when he seems impatient with my reference to the growing harmony in our deliberations. Some people might think that these deliberations would be too monotonous if there were too much harmony in them. At the same time, I share the full respect that the representative of China has expressed for the motives and intent of the representative of Argentina. I doubt whether anyone could rightly hesitate to subscribe to those motives as such. They are good motives. I have no doubt about their being good motives. But I have great doubt as to the wisdom of the approach which is so assiduously insisted upon by the representative of Argentina. He is, I am sure, one of those who would never think that a representative of Egypt could be among those who would take part in any attempt to suffocate proposals, to kill discussion in the Security Council.

There are, however, at least two considerations of which we cannot lose sight. One consideration is the matter of procedure. It is very clear that at certain moments the Security Council can say that the moment is not ripe for taking a decision or that the moment is not ripe for voting. I do not see why this should be put into doubt. I do not see it, although I repeat that a representative of Egypt can never, in the deliberations of the United Nations, be among those supporting any suffocation of discussion or killing of proposals.

Besides procedure, there is the matter of logic, of wisdom. I am not even going to speak too long on that now, especially when I think of the good advice of the representative of Argentina, who said that we should not unduly tax the patience of the Security Council and its members, a piece of advice which we sometimes forget. Many members of this Council—I can rightly say most members of this Council, except perhaps one member—have repeatedly stated that it would not be wise for the Security Council to proceed to a vote now. No member of this Council—none at all—said that we should never proceed to a vote. Why then all this wrangle?

Let us see the result. If we say that we are on the road to a vote, that we are nearing a vote, then we already have the assurance of hearing the repeated arguments submitted by the representatives of the USSR and the Ukrainian SSR. They point to an endless discussion. From their point of view, it seems that this should be allowed. Then, may I remind the Council that I said at least once before at our previous meetings and again today [440th meeting], that we have three new members who, last year, when most of these applications were considered, did not take part in the deliberations of this Council or those of its Committee on the Admission of New Members. Until now, at the many meetings we have had on this matter—I regret to say, mostly useless meetings—we treated the applications in a general way. We did not go into the detail of discussing each and every one of them separately, as we should certainly do. I do not say that I intend to discuss each and every one

Je ne tiens nullement à rompre des lances avec le représentant de l'Argentine, encore qu'il semble avoir pris en mauvaise part mon allusion à l'harmonie croissante de nos débats. Libre à certains de penser que ces débats seraient trop monotones s'il y régnait une trop grande harmonie. Je n'en partage pas moins le respect sans réserve que le représentant de la Chine a exprimé pour les motifs et les intentions du représentant de l'Argentine. Je doute que qui que ce soit puisse hésiter à souscrire à ces motifs en tant que tels. Ce sont de bons motifs. Je n'hésite pas à reconnaître leur excellence. Mais j'ai du mal à croire à la sagesse de la manière de procéder que le représentant de l'Argentine s'obstine à préconiser. Il est, j'en suis sûr, de ceux auxquels il n'est jamais venu à l'esprit que le représentant de l'Egypte puisse participer à une tentative quelconque pour noyer des propositions ou pour étouffer une discussion au sein du Conseil de sécurité.

Il y a cependant au moins deux considérations que nous ne devons pas perdre de vue. L'une d'elles concerne la procédure. Il est patent que, dans certains cas, le Conseil de sécurité peut estimer que le moment n'est pas venu de prendre une décision ou de procéder au vote. Je ne vois pas pourquoi cela pourrait être mis en doute. Je n'en vois pas la raison, sans que cela m'empêche de répéter qu'on ne trouvera jamais un représentant de l'Egypte dans le camp de ceux qui voudraient faire avorter une discussion ou une proposition, au cours d'un débat à l'Organisation des Nations Unies.

Outre ce problème de procédure, il y a une question de logique, de sagesse. Je n'ai nullement l'intention de m'étendre longuement sur ce point à l'heure actuelle, surtout quand je me remémore le bon conseil que nous a donné le représentant de l'Argentine de ne pas abuser de la patience du Conseil de sécurité et de ses membres, conseil que nous avons parfois tendance à oublier. De nombreux membres du Conseil de sécurité — je suis même fondé à dire, la plupart des membres du Conseil, à l'exception peut-être d'un seul — ont déclaré à plusieurs reprises que le Conseil serait mal avisé de procéder à un vote actuellement. Aucun membre du Conseil de sécurité — je dis aucun — n'a prétendu que nous ne devrions jamais voter sur ces propositions. A quoi bon, alors, toute cette querelle?

Considérons le résultat. S'il est dit que nous prenons le chemin du vote, que nous sommes sur le point de voter, nous savons déjà que nous allons entendre répéter les arguments formulés par les représentants de l'URSS et de la RSS d'Ukraine. Cela fait prévoir une discussion sans fin. Du point de vue de ces représentants, il semble que cette discussion doive être tolérée. Or, qu'il me soit permis de rappeler au Conseil ce qui j'ai déjà dit au moins une fois au cours de nos précédentes séances et que j'ai répété aujourd'hui [440ème séance], à savoir que nous avons parmi nous trois nouveaux membres qui, l'année dernière, à l'époque où la majorité de ces demandes ont été examinées, n'ont pris part, ni aux délibérations du Conseil, ni à celles du Comité d'admission de nouveaux Membres. Jusqu'à présent, au cours des nombreuses séances que nous avons consacrées à cette question — je regrette d'être obligé de dire que la plupart d'entre elles ont été vaines — nous avons traité ces demandes d'un

of these applications separately—perhaps I shall do so, perhaps I shall discuss none of them—but on principle I maintain that the three new members whom we happen to have on this Council are fully entitled to submit what they want to submit in connexion with these applications, separately and not as a whole, if they so desire.

May I then hope that we shall desist from taking a vote now, in spite of the well-intentioned arguments put forward by our colleague from Argentina. But if the President says that we have no other choice but to proceed to a vote, and if our colleague from Argentina insists, then in that case, I repeat, we should allow everyone, and particularly the three new members of the Security Council, to submit any remarks they want to make on this matter.

The PRESIDENT: If nobody has anything further to say on the immediate point at issue, I am compelled to return to the simple and straightforward procedure from which I was diverted a little while ago, and put the first Argentine draft resolution to the vote. The draft resolution is to be found in document S/1331.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The delegation of the Soviet Union is strongly opposed to the procedure proposed by the President for voting on the draft resolutions before the Security Council.

It is difficult to describe the situation which has arisen otherwise than by the word "arbitrary". In actual fact, what legal basis has the Security Council for putting to the vote the draft resolutions which the representative of Argentina hastened to submit to it on 16 June 1949 before any others, and before the application of Albania, which was submitted not on 16 June 1949—when the draft resolutions of the representative of Argentina were handed in—but on 25 January 1946, that is to say, more than three-and-a-half years ago? There is now a movement to vote on the admission to the United Nations of countries which submitted their applications more than a year, a year and a half or two years after Albania. There are no grounds whatsoever for such a step, since Albania, which submitted its application first, is entitled to have that application voted on first, that is to say, before the others.

I shall read a list drawn up by the Secretariat showing the dates at which it received the applications for admission to the United Nations and from whom those applications were received.

Albania submitted its application on 25 January 1946. I wish to draw the Council's attention to the date, 25 January 1946, that is to say, more than three and a half years ago.

The Mongolian People's Republic submitted its application on 24 June 1946, more than three

point de vue général. Nous n'avons pas discuté chacune d'elles dans le détail et séparément comme nous aurions certainement dû le faire. Ce n'est pas que j'aie l'intention de discuter chacune de ces demandes séparément — peut-être le ferai-je, peut-être n'en discuterai-je aucune — mais, en principe, je maintiens que les trois nouveaux membres qui sont entrés au Conseil cette année ont parfaitement le droit de présenter les observations qu'ils veulent faire au sujet de ces demandes, en les considérant séparément et non dans leur ensemble, s'ils le désirent.

Puis-je espérer, dans ces conditions, que nous allons renoncer au vote pour le moment en dépit des arguments développés en toute bonne foi par notre collègue de l'Argentine? Cependant, si le Président affirme que nous n'avons pas le choix et qu'il faut procéder au vote, et si notre collègue de l'Argentine insiste pour qu'il ait lieu, dans ce cas, je le répète, nous devrions permettre à chacun d'entre nous et notamment, aux trois nouveaux membres du Conseil de sécurité, de faire les observations qu'ils estiment devoir faire en cette matière.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si personne n'a d'autres remarques à faire sur le point actuellement en discussion, je me verrai obligé de revenir à la procédure simple et nette, dont j'ai été détourné il y a quelques instants, et de mettre aux voix, en premier lieu, le projet de résolution de l'Argentine. Ce projet de résolution figure dans le document S/1331.

M. TSARAPKINE (*Union des Républiques socialistes soviétiques*) (*traduit du russe*): La délégation de l'Union soviétique s'élève énergiquement contre la méthode que le Président vient de suggérer en ce qui concerne la mise aux voix des projets de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi.

On ne peut s'empêcher d'employer le terme "arbitraire" pour décrire la situation existante. En effet, le Conseil de sécurité n'a aucune raison valable pour voter en priorité sur les projets de résolutions que M. Arce s'est empressé de lui soumettre le 16 juin dernier; il n'est pas fondé à les mettre aux voix avant tous les autres projets de résolution, avant même la demande d'admission de l'Albanie qui avait été présentée, non pas le 16 juin 1949, date à laquelle le représentant de l'Argentine a soumis ses textes, mais le 24 janvier 1946, c'est-à-dire il y a plus de trois ans et demi. A présent, on veut mettre aux voix l'admission à l'Organisation des Nations Unies de pays qui ont présenté leur demande un an, dix-huit mois ou deux ans plus tard que ne l'avait fait l'Albanie. On ne peut justifier cela, puisque l'Albanie, ayant été la première à présenter une demande d'admission, peut exiger que sa demande soit mise aux voix en premier lieu, c'est-à-dire avant les autres.

Je vais donner lecture du tableau dressé par le Secrétariat au sujet des pays candidats et des dates de réception de leurs demandes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

L'Albanie a présenté sa demande le 25 janvier 1946. J'attire l'attention du Conseil sur cette date du 25 janvier 1946, qui indique que la demande en question a été présentée il y a plus de trois ans et demi.

La République populaire de Mongolie a présenté sa demande le 24 juin 1946, c'est-à-dire il y a

years ago; Jordan submitted its application on 26 June 1946; Portugal on 2 August 1946; Ireland on 2 August 1946; Hungary on 22 April 1947; Italy on 7 May 1947; Austria on 2 July 1947; Romania on 10 July 1947; Bulgaria on 26 July 1947; Finland on 19 September 1947; Ceylon on 25 May 1948; Nepal on 13 February 1949.

What, then, was the further development of this question?

Until now neither the Security Council nor other organs of the United Nations have queried the procedure to be followed when considering these applications. That procedure was based on the order in which applications were received. An application submitted earlier was considered and put to the vote earlier; an application received later was considered and put to the vote later.

It was precisely in that order that the Security Council Committee on the Admission of New Members, with which we are all familiar, considered the applications received; in other words, it began by considering the applications of Albania, the Mongolian People's Republic and then the others in the order of their reception. The Security Council at its previous meetings followed exactly the same method, while at this meeting it suddenly rejects this logical, objective and, I should have thought, honest order of considering applications and gives preference to the seven or eight countries whose admission to the United Nations is supported by the United States, the United Kingdom and others.

We all know that the Anglo-American bloc favours the admission of such countries as Jordan, Portugal, Ireland, Italy, Austria, Finland, Ceylon and Nepal, while it objects to the admission of Albania, the Mongolian People's Republic, Hungary, Romania and Bulgaria because of the internal political régimes of those people's democracies. The United States cannot endure the progressive and democratic régimes of those countries nor the independence of their policies; hence it blocks their admission to membership in the United Nations.

Thus we see that this policy of discrimination against some countries and of favouritism to others makes itself felt even in the question of the order in which the Council should consider and vote upon the applications received. In deciding this question, those who pursue that policy do not wish to take into account the dates at which the applications were submitted.

The demand of the Argentine representative that his draft resolutions should be voted first is entirely unjustified; and we cannot agree that the applications of the seven countries referred to in those drafts should be voted on first, while the Council has before it the application of Albania, submitted as long ago as 25 January 1946, and others. The applications of Albania, the Mongolian People's Republic and others must be

plus de trois ans; la Jordanie a présenté le sien le 26 juin 1946; le Portugal, le 2 août 1946; l'Irlande, le 2 août 1946; la Hongrie, le 22 avril 1947; l'Italie, le 7 mai 1947; l'Autriche, le 2 juillet 1947; la Roumanie, le 10 juillet 1947; la Bulgarie, le 26 juillet 1947; la Finlande, le 19 septembre 1947; Ceylan, le 25 mai 1948; le Népal, le 13 février 1949.

Comment la question a-t-ell évolué ensuite?

Jusqu'à présent, ni le Conseil de sécurité, ni aucun des autres des Nations Unies n'a mis en doute l'ordre à suivre lors de l'examen de ces demandes. Elles ont toujours été examinées dans l'ordre même de leur présentation. Les demandes qui avaient été présentées les premières ont été examinées et mises aux voix avant les autres.

Le Comité d'admission de nouveaux Membres, que nous connaissons tous, a suivi précisément cette méthode pour examiner les demandes qu'il avait reçues; il a étudié en premier lieu la demande de l'Albanie, puis celle de la République populaire de Mongolie, puis toutes les autres demandes, en respectant l'ordre dans lequel elles avaient été présentées. Au cours des séances précédentes, le Conseil de sécurité a suivi exactement la même méthode. Et voici que, à la séance d'aujourd'hui, on rejette cette méthode logique, conscientieuse et, permettez-moi de le dire, impartiale, d'examiner les demandes d'admission, et on choisit arbitrairement les sept ou huit pays que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et quelques autres tiennent à voir admettre à l'Organisation des Nations Unies.

Nous n'ignorons pas que, si le bloc anglo-américain soutient les candidatures de pays tels que la Jordanie, le Portugal, l'Irlande, l'Italie, l'Autriche, la Finlande, Ceylan et le Népal, et s'élève contre l'admission de l'Albanie, de la République populaire de Mongolie, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Organisation des Nations Unies, c'est à cause du régime politique qui est en vigueur dans les pays de démocratie populaire. Les Etats-Unis n'aiment pas le régime progressiste et démocratique de ces pays, ni l'indépendance de leur politique, et c'est en raison de leur antipathie pour ce régime qu'ils empêchent ces pays d'entrer à l'Organisation des Nations Unies.

Cette politique de discrimination envers certains pays et de favoritisme envers d'autres pays se manifeste encore aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de déterminer l'ordre dans lequel il conviendrait d'examiner et de mettre aux voix les demandes d'admission reçues. En envisageant cette question, ceux qui poursuivent cette politique ne veulent pas tenir compte des dates auxquelles les différentes demandes ont été présentées.

La prétention du représentant de l'Argentine, qui demande qu'en premier lieu on mette aux voix ses propres projets de résolution, est absolument indéfendable. Nous ne pouvons pas accepter que l'on mette aux voix en premier lieu les demandes des sept pays mentionnés dans ces projets de résolution alors que le Conseil est saisi de la demande d'admission de l'Albanie qui a été présentée dès le 25 janvier 1946, et d'autres

put to the vote first, in the chronological order of their submission.

That is what we should do. Any other order of consideration and voting would represent a radical departure from an objective and just treatment of the question of the admission of applicant States to membership in the United Nations.

What is happening in fact? On 16 June the Argentine representative hastened to indicate his desire to be the first to speak. I too had intended to speak first and I asked Mr. Sunde, who was then President, to allow me to be the first to speak on the question of the admission of new Members. But he replied that the Argentine representative had asked to speak first; however, if he agreed, the order of the speeches might be changed.

I did not insist. If the Argentine representative wished to speak first, I would not stand in his way. It was in that way that he introduced his draft resolutions. I would ask, however, whether we should allow ourselves to be guided by such purely fortuitous circumstances in deciding the order in which we shall vote. Is this order anything but fortuitous? No, we cannot let ourselves be guided by chance in this question; we must follow a logical and objective order, that is to say, the chronological order of submission of applications.

I wish to make a further observation. Mr. Sunde, speaking in the Security Council even before the Argentine representative, made a preliminary statement [427th meeting] on the question of the admission of new Members, in which he advanced a suggestion to which reference has been made today by other representatives and in particular by the representative of Egypt. That suggestion, which I have already commented upon, was to the effect that if the various countries did not change their position and if no proposal were submitted making it possible to hope that any one of the applicant States would be admitted to membership, there was in his opinion no need to vote on these applications.

That suggestion was made before the Argentine representative spoke. Since we are being so overscrupulous as to feel that we must vote first on the hastily submitted Argentine draft resolutions, it should be noted that the first proposal to be introduced was that of our President, Mr. Sunde, at the opening of the 427th meeting, on 16 June. We might therefore follow the course of taking up this proposal and seeing whether the members of the Council agree with it. If the majority of the members agree, this will represent a decision of the Security Council and all other proposals will fall. If, however, the majority still wishes to vote again on the applications for admission to the United Nations, then, as I have already said, the only legal procedure would be to vote upon them in chronological order, that is to say, in the order in which they were received.

demandes d'admission. Il faut mettre aux voix les demandes d'admission de l'Albanie, de la République populaire de Mongolie et des autres pays dans l'ordre chronologique où ces demandes ont été présentées.

C'est cette procédure que nous sommes tenus de suivre. Accepter toute autre méthode pour l'examen et la mise aux voix des demandes de pays ayant sollicité leur admission à l'Organisation équivaudrait à adopter une attitude injuste et partielle.

Quelle est la situation en réalité? Le 16 juin, le représentant de l'Argentine s'est empressé de demander la parole en premier. Moi aussi, j'avais l'intention de le faire et j'avais demandé à M. Sunde, qui était alors Président du Conseil, de m'inscrire en tête de la liste des orateurs sur la question de l'admission de nouveaux Membres; toutefois, il m'a répondu que le représentant de l'Argentine avait été le premier à demander la parole, mais que, si M. Arce y consentait, il serait possible d'intervenir l'ordre des orateurs.

Je n'ai pas insisté. Puisque le représentant de l'Argentine avait exprimé le désir d'être le premier à prendre la parole, il y avait bien droit. C'est ainsi qu'il a eu la possibilité de présenter ses projets de résolution. Mais ce fait, purement accidentel, peut-il déterminer aujourd'hui notre décision quant à l'ordre dans lequel on procédera aux votes? Il s'agit là d'un ordre purement fortuit, et le Conseil n'est pas fondé à l'adopter; il doit suivre en effet la méthode logique et objective qui consiste à examiner les demandes dans l'ordre même où elles ont été présentées.

Je voudrais faire encore une observation. Le premier à prendre la parole au Conseil de sécurité fut M. Sunde, qui, avant même que le représentant de l'Argentine ne fût intervenu, formula [427ème séance] quelques observations préliminaires au sujet de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. Dans ses observations, il avait exposé la proposition qu'ont mentionnée aujourd'hui d'autres représentants, particulièrement celui de l'Egypte. Cette suggestion, à laquelle je me suis déjà référé, consistait à dire que, si la position des membres du Conseil demeurait inchangée et si aucune proposition permettant d'espérer qu'un des Etats candidats puisse être admis aux Nations Unies n'était présentée, il n'y aurait pas lieu de mettre aux voix ces demandes de l'Argentine.

Cette suggestion a été faite avant que le représentant de l'Argentine ne prenne la parole. Puisqu'on tient à se montrer pointilleux en ce qui concerne les propositions formulées avec une telle précipitation par M. Arce, et puisqu'on veut les mettre aux voix en tout premier lieu, il convient de rappeler que la première proposition à être soumise fut celle de M. Sunde, notre Président; en effet, celui-ci l'avait formulée dans son discours d'ouverture à la 427ème séance du Conseil de sécurité tenue le 16 juin dernier. Si l'on tient donc à suivre cette voie, il faut examiner cette proposition et voir si les membres du Conseil l'approuvent. En acceptant cette proposition, la majorité du Conseil aura adopté une décision qui dispensera le Conseil de sécurité d'examiner les autres résolutions. Si, toutefois, la majorité désire qu'il soit à nouveau procédé à un vote sur les demandes d'admission à l'Organisation, alors le seul ordre légitime serait, comme je l'ai déjà dit, l'ordre chronologique, c'est-à-dire l'ordre dans lequel les demandes ont été présentées.

I now come to the question of the draft resolution presented by the USSR delegation. The revised version [S/1340/Rev.1], which I submitted this morning [440th meeting], reads as follows:

"The Security Council,

"Having considered the applications of Albania, the Mongolian People's Republic, Trans-Jordan (Jordan), Portugal, Ireland, Hungary, Italy, Austria, Romania, Bulgaria, Finland, Ceylon and Nepal for admission to membership in the United Nations,

"Recommends to the General Assembly that the above-mentioned countries be admitted to membership in the United Nations."

This draft resolution lists all the applications in the order of submission, that is to say, beginning with Albania, which was the first to apply, and ending with Nepal, which was the last to do so. There is consequently every reason why this draft resolution should be put to the vote first; then all the other questions will be eliminated.

If, therefore, the Council still comes to the conclusion that a vote is necessary, I would urge that the USSR draft resolution should be voted on first and that Albania should be the first country on which we vote. The delegation of the Soviet Union will object strongly to any other procedure, since any other procedure would be illegal and arbitrary. We shall object if the Security Council casts its vote in an arbitrary manner even though that should be done as the result of a majority decision.

Furthermore, if it is decided, as the United States representative insists, that the application of each country in our draft resolution should be voted upon separately—a suggestion which we oppose—then we consider it essential that there should be a separate discussion with respect to each country.

The PRESIDENT: I could reply at once to the statement which has just been made by the representative of the USSR, but in view of the lateness of the hour, I propose to the Council that we might adjourn now, and I should like to reserve to myself the right of making that reply at the beginning of our next meeting, unless, of course, in the interval, the representative of the USSR indicates that his attitude has in any way been modified.

As there are no objections, I take it that the Council is prepared to adjourn now. Before doing so, we have to consider when we shall meet next. I am afraid that we have to recognize that our work is going along rather slowly. The General Assembly is approaching, and we shall therefore probably have to have quite a number of meetings in the course of the next few days. I was going to propose that if the members of the Council would agree, we should meet again on Tuesday morning, 13 September, with the possibility of continuing that afternoon. That gives a little interval. I am optimistic enough still

J'aborde maintenant la question du projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique. Le texte révisé [S/1340/Rev.1] de cette proposition que j'ai soumis ce matin [440ème séance] est le suivant:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par l'Albanie, la République populaire de Mongolie, la Transjordanie (Jordanie), le Portugal, l'Irlande, la Hongrie, l'Italie, l'Autriche, la Roumanie, la Bulgarie, la Finlande, Ceylan et le Népal,

"Recommande à l'Assemblée générale d'admettre les Etats désignés ci-dessus à l'Organisation des Nations Unies."

Ce projet de résolution énumère toutes les demandes d'admission dans l'ordre de leur présentation, c'est-à-dire en commençant par l'Albanie, qui a soumis sa demande la première, et en finissant par le Népal qui a posé sa candidature le dernier. En conséquence, c'est à cette résolution que revient la priorité absolue pour être mise aux voix et, dans ces conditions, toutes les autres questions disparaîtraient.

C'est pourquoi, si malgré tout le Conseil de sécurité vient à conclure qu'il est indispensable de procéder à un vote, j'insisterai pour que le projet de résolution soumis par le représentant de l'URSS soit mis aux voix avant les autres et pour que la première demande à faire l'objet d'un vote soit celle de l'Albanie. La délégation de l'Union soviétique s'opposera catégoriquement à toute autre méthode de vote, car toute autre méthode sera entachée d'illégalité et d'arbitraire. Nous nous opposerons à ce que le Conseil de sécurité — fût-ce par une décision prise à la majorité des voix — s'accuiter de sa tâche en suivant un ordre arbitraire.

D'autre part, si notre projet de résolution doit faire l'objet d'une décision du genre de celle que réclame le représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui veut qu'il soit procédé à un vote séparé sur chacun des pays — procédure contre laquelle nous protestons — nous demanderons une discussion séparée sur chacun des pays candidats.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je pourrais répondre immédiatement à la déclaration que vient de faire le représentant de l'URSS, mais, étant donné l'heure tardive, je propose de lever maintenant la séance tout en me réservant le droit de faire cette réponse au début de notre prochaine séance, à moins, bien entendu, que, dans l'intervalle, le représentant de l'URSS n'ait fait connaître qu'il avait modifié son attitude de quelque manière que ce soit.

Comme il n'y a pas d'objections, je tiens pour acquis que le Conseil est prêt à lever la séance. Avant de le faire, il faut que nous décidions quand nous nous réunirons la prochaine fois. Nous sommes obligés de reconnaître, je le crains, que nos travaux n'avancent que lentement. La session de l'Assemblée générale approche, et il va falloir, par conséquent, que nous tenions un assez grand nombre de séances dans les quelques jours à venir. Je proposerais que, si les membres du Conseil y consentent, nous nous réunissions de nouveau le mardi 13 septembre, dans la matinée, et que nous continuions éventuellement le

to hope that members might reflect during that interval upon how they can expedite our work and avoid, so far as they can, unnecessarily contentious subjects, and, above all, how they can shorten their remarks, if there again they find it possible, on questions of procedure, which occupy such an undue amount of our time.

Since I hear no objection, I take it that the Security Council agrees to meet again at 10.30 a.m. on Tuesday, 13 September.

The meeting rose at 6 p.m.

débat dans l'après-midi du même jour. Cela nous donnera un peu de répit. Mon optimisme me laisse espérer que, dans l'intervalle, les membres du Conseil vont réfléchir sur la façon dont ils pourraient hâter nos travaux en évitant, dans la mesure du possible, les sujets donnant lieu à des controverses inutiles et, surtout en abrégeant leurs observations — toujours s'ils le jugent possible — sur les questions de procédure qui nous prennent beaucoup trop de temps.

Comme je n'entends formuler aucune objection, je considère comme acquis que le Conseil de sécurité pourra se réunir de nouveau le mardi 13 septembre à 10 h. 30.

Le séance est levée à 18 heures.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATION DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE
Editoria Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE
H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE
Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA
The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI
Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE
The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE
Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA
Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA
La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

**CZECHOSLOVAKIA—
TCHECOSLOVAQUIE**
F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK
Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

**DOMINICAN REPUBLIC—
REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR
Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE
Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE
Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE
Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

GREECE—GRECE
"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA
José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI
Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE
Bokaverzluun Sigfusar Eymundssonar
Austurstrei 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE
Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN
Bongahé Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK
Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN
Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS
N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
's-GRAVENHAGE

**NEW ZEALAND—
NOUVELLE-ZELANDE**
Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of
New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA
Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU
Librería internacional del Perú
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES
D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE
Spotdzienna Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznanska
WARSZAWA

SWEDEN—SUÈDE
A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE
Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE
Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE
Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-İSTANBUL

**UNION OF SOUTH AFRICA—
UNION SUD-AFRICAINE**
Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

**UNITED KINGDOM—
ROYAUME-UNI**
H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

**UNITED STATES OF AMERICA—
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY
Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA
Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIA
Državno Preduzeće
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD